

SESSION 29/06/2015

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

#### Objet:

**Ouestions** Financières Diverses

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Ouinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 23

Absents:

6

Présents:

MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli,

Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour: 26 Abstentions: Contre:

Excusé(s): MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à

Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire: Mme Guillot.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de corriger une erreur dans la délibération du 09 décembre 2014 récapitulant les droits de places et l'omission de la délibération du 12 décembre 2013 sur les montants des droits de place des marchés qui sont bien fixés à 0,50 euro le m/linaire/jour pour les non abonné et 16,00 euros le m/linéaire/an pour les abonnés.
- décide de corriger une coquille sur la délibération du 14 octobre 2014 fixant, à compter du 1er janvier 2015, le montant de la surtaxe assainissement à 1,0696 euros (et non à 1,0696 centimes d'euros).
- décide d'élargir la régie du Service Culturel pour l'encaissement des droits liés à toutes les manifestations organisées par la Commune et de percevoir les droits d'entrées aux montants de :

- Tarif Plein: 10 euros

- Tarifs réduit de 12 ans : 7 euros
- Tarifs Associations Caritatives Teilloises: 5 euros

et précise que des personnels de l'Office Intercommunal de Tourisme seront désignés, par arrêté municipal, comme régisseurs suppléants pour l'encaissement de ces droits d'entrées.

- décide d'allouer un reliquat de subvention exceptionnelle au Vélo Club du Vivarais Rhône-Alpes (TCFIA) d'un montant de 2 500 euros pour l'organisation de la course cycliste féminine du 03 septembre 2014.
- décide de donner mandat à Monsieur Jérémy TOLFO, Directeur Général des Services, pour représenter la Commune de Le Teil à l'occasion d'une audience devant le Tribunal d'Instance de Privas le Jeudi 03 septembre 2015 pour une expulsion d'un locataire.

- décide de passer des conventions de mise à disposition des minibus communaux avec la Communauté de Commune Rhône Helvie et l'association CLEFS, et autorise le Maire à les signer.
- décide de passer une convention de mise à disposition de locaux et de personnels avec l'association CLEFS pour accueillir le centre aéré de l'été 2015, et autorise le maire à la signer.
- autorise le Maire à signer le Contrat de Ville 2015 2020 à passer, entre autres, avec la Communauté de Communes Rhône-Helvie, le Département de l'Ardèche, la Région Rhône Alpes et l'Etat.
- décide d'accorder les demandes de remises gracieuses relatives aux factures suivante : 0515020403, 0515050359, 0514100073, 0514120392, 0514100302, 0514110309, 0514120145,0514120419, 0515020391, 0515030411, 0515030431.
- décide d'allouer à l'INFREP, locataire d'un local à l'Espace ADEN, une remise gracieuse du loyer d'août 2015 contre la réalisation de travaux (changement du sol souple) par leur soin.
- autorise le Maire à signer une convention de servitude de passage avec ERDF sur les parcelles BH 73-74-75, BC 39-37-38, CK 3.
- décide d'échanger avec le Centre Communal d'Action Social le véhicule communal de transport des repas des restaurants scolaires immatriculé 2432 PX 07 de marque Renault, modèle Trafic contre le véhicule du CCAS immatriculé DA 511 NQ de marque Peugeot, modèle Expert avec le caisson frigorifique.
- décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association de théâtre amateur les Pièces Montées d'un montant de 700 euros.
- décide de passer une convention de partenariat avec les bars à l'occasion de la «Fête de la Musique» le vendredi 19 juin 2015, et de leur octroyer la somme 150 euros.
- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 900 euros au Secours Populaire du Teil pour la participation aux petits déjeuners (fruits) dans les écoles primaires.
- décide de prendre en charge les factures d'hébergement, suite au relogement de deux familles Teilloises suite à l'éboulement du mur sis à la Montée du Château le 08.04.2015.
- décide le paiement de 283.39 € à SMA Courtage 92 607 Asnieres s/Seine cedex suite au sinistre du 09.07.2014.
- décide l'annulation du Titre de Recette n° 2040/ex 2014 relatif au Marché des Producteurs 2014.
- dans le cadre de la politique de la ville, décide la répartition suivante (art 65748) :

- Médiacom : cohéson sociale apprentissage du Français

2 200 €

- CLEFS : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain,

Développement économique et emploi

4 000 €

- autorise le Maire à déposer un dossier au titre de la Loi sur l'Eau pour le projet de création d'un ensemble commercial par la SAS La Rotonde et la SAS VIVIANY, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour les enfants non domiciliés sur la Commune du Teil (à l'exception de ceux scolarisés dans la CLIS), le montant de l'accueil périscolaire du matin et du soir à 60 euros/enfant/an et pour le TAP Refondons l'Ecole à 60 euros/enfant/an.

Pour extrait conforme

Transmis à la Préfecture et affiché le : 01/07/2015



SESSION 29/06/2015

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

### Objet:

Répartition Fonds Sportif 2015

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 23

Absents:

23 6

Présents:

MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli,

Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour: 26 Abstentions: / Contre: /

Evensé

Excusé(s): MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à

Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire: Mme Guillot.

### Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une somme de 42 500 €uros a été inscrite au Budget Primitif 2015 au titre du fonds sportif - article 657 / 488.

Vu la proposition de répartition du fonds sportif élaborée avec l'Office Municipal du Sport.

### Après avoir délibéré,

- décide de verser aux clubs et associations sportives les sommes suivantes :

. Sporting Club Mélas	3 671	. Amicale Bouliste Mélas / La Violette	863
. Rugby Club Teillois	6 880	. Le Coq Teillois	227
. Handball Teillois	5 701	. Oasis Pétanque	2 069
. Le Teil Basket Club	3 853	. Pétanque des 3 Avenues	1 603
. Vélo Club Teillois	58	. Rando Loisir Découverte	730
. Tennis Club Teillois	1 666	. Tilleul Hand Club	1 027
. Judo Club Teillois	2 956	. Teil Aïkido Drôme / Ardèche	930
. Moto Club Teillois	1 249		
. Le Teil Court	1 506	Scolaires	
. Tennis de Table	1 540	. AS Collège Marcel Chamontin	188
. Gymnastique Volontaire	2 790	. AS Collège La Présentation	386
. Cyclotourisme	518	. AS Lycée Saint André	127
. Les Randonneurs Teillois	964	. AS Lycée Xavier Mallet	948

- précise que ces subventions ne seront versées qu'après réception et examen des dossiers de demande comprenant en cas de modifications un exemplaire des statuts, le compte annuel approuvé, le rapport d'activités, le budget prévisionnel.

Pour extrait conforme

Le Maire

Transmis à la Préfecture et affiché le : 01/07/2015

N° 56



SESSION 29/06/2015

## **COMMUNE DE LE TEIL**

# **EXTRAIT**

#### Objet:

Restaurant Scolaire Prix repas

2015 / 2016

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 23 Absents: 6

<u>Présents</u>:

MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli,

Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour: 26 Abstentions: / Contre: /

Evenséle

Excusé(s): MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à

Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire: Mme Guillot.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 23/06/2014 fixant le prix du repas à 3,31 € et adulte à 4,20 €.

Vu le décret n° 2006.753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Considérant que les prix de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge et que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges au titre du service de restauration.

Considérant que l'indice des prix à la consommation a eu une évolution de 0,1 % sur un an.

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif différent pour les élèves domiciliés hors de la Commune du fait d'un coût des charges au titre de service de restauration très largement supérieur au prix du repas facturé.

Après avoir délibéré,

- décide de fixer à compter du 1er Septembre 2015 les tarifs comme suit :

. Enfants domiciliés sur la commune : 3.31 €uros le repas,

- . <u>Enfants non domiciliés sur la commune</u> (sauf enfant scolarisé en CLIS) : 5,00 €uros le repas.
- . Adultes : 5,00 €uros le repas.
- . <u>Projet d'Accueil Individualisé (PAI)</u> : 1,00 €uros le repas.
- . Relance d'impayés : 8,20 € / Facture.

Pour extrait conforme Le Maire

Transmis à la Préfecture et affiché le : 01/07/2015



SESSION 29/06/2015

### Objet:

### Ruisseau du Frayol Etude de réduction de la vulnérabilité Aide de l'Etat Fonds Barnier

Exercice: 29 Présents: 23

Absents: 6

Pour: 26
Abstentions: /

Contre: /

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents: MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli,

Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s): MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à

Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire: Mme Guillot.

### Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la crue du ruisseau du Frayol de Novembre 2014, de nombreux dégâts sont à déplorer chez les particuliers mais aussi sur le domaine public et privé de la commune.

Considérant que pour réduire l'impact occasionné par les crues du ruisseau, il est nécessaire de définir un schéma de gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant. Cette étude permettra d'appréhender la sensibilité du cours d'eau (origine des disfonctionnements), la localisation des enjeux (zone urbaine), mais aussi la faisabilité de la réalisation de mesures afin de limiter les désordres (pièges à embâcles, recalibrage, zone d'expansion des crues....).

#### Après avoir délibéré,

- décide d'engager une étude de réduction de la vulnérabilité sur le ruisseau du Frayol et sur l'ensemble de son bassin versant pour un montant de 19 900,00 € HT.
- sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Barnier à hauteur de 50 %.
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire

Transmis à la Préfecture et affiché le : 01/07/2015

Nº 58



SESSION 29/06/2015

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

#### Objet:

Tarifs et caution des salles communales

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Ouinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

29 Exercice:

Présents: Absents:

23 Présents: MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli,

Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour: 26 Abstentions:

Contre:

Excusé(s): MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à

Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire: Mme Guillot.

Considérant les délibérations du 20 septembre 2010 et du 24 février 2014 portant sur les nouvelles tarifications de location des salles municipales.

Considérant que les tarifs des salles communales demandent des réajustements en fonction des utilisateurs.

Considérant les propositions faites par le groupe de travail chargé d'harmoniser les différents tarifs.

> Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

décide de fixer à compter du 1er septembre 2015 les tarifs des salles communales de la manière suivante :

#### Salle des Sports:

	Tarif à la journée	Tarif pour le weekend*	Chèque de Caution
Association Sportive Teilloise	Gratuit	Gratuit	
Association Sportive Extérieure	500 euros	1 000 euros	
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	1 000 euros
Association Extérieure	500 euros	1 000 euros	
Particulier Teillois	200 euros	600 euros	
Particulier Extérieur	700 euros	1 000 euros	

<sup>\*</sup> du vendredi 12h00 au dimanche 19h00

### Salle Paul Avon:

		Tarif pour le	Chèques de
	Tarif à la journée	weekend*	Caution
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	
Association Extérieure	750 euros	1 200 euros	700 euros pour le
Particulier Teillois	300 euros	750 euros	mobilier et 300
Particulier Extérieur	750 euros	1 200 euros	euros pour le nettoyage
Entreprise Teilloise	300 euros	750 euros	
Entreprise Extérieure	1 500 euros	2 500 euros	

<sup>\*</sup> du vendredi 14h00 au lundi 08h00

## Salle des Fêtes Mairie :

	Tarif à la journée	Tarif pour le weekend*	Chèque de Caution
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	500 euros
Association Extérieure	100 euros	200 euros	
Particulier Teillois	100 euros	200 euros	
Particulier Extérieur	200 euros	400 euros	
Entreprise Teilloise	100 euros	200 euros	
Entreprise Extérieure	250 euros	500 euros	

<sup>\*</sup> du vendredi 14h00 au lundi 08h00

## Maison des Associations :

	Tarif à la 1/2 journée	Tarif à la journée	Chèque de Caution
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	500 euros
Association Extérieure	37,50 euros	70 euros	
Entreprise Teilloise	37,50 euros	70 euros	
Entreprise Extérieure	50 euros	100 euros	

### Salle de la Violette :

		Tarif pour le	
	Tarif à la journée	weekend*	Chèque de Caution
Particulier Teillois	50 euros	100 euros	400 euros
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	

<sup>\*</sup> du vendredi 14h00 au lundi 08h00

## Salles Hôtel de Ville : salle de réunion, salle des mariages et salle du CCAS

	Tarif à la 1/2 journée	Tarif à la journée	Chèque de Caution
Association Teilloise	Gratuit	Gratuit	200 euros
Association Extérieure	37,50 euros	70 euros	
Entreprise Teilloise	Gratuit	Gratuit	
Entreprise Extérieure	50 euros	100 euros	

Pour extrait conforme Le Maire

Transmis à la Préfecture et affiché le : 01/07/2015